



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-577

Objet : Rue Charles Sillard (entre les n°34 et 60)
Circulation alternée (par panneaux)
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Lemée LTP – ZA La Souche – 56130 SAINT DOLAY, afin d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs,

Considérant que pour effectuer ces travaux, rue Charles Sillard (entre les n°34 et 60), il y a lieu d'alterner la circulation (par panneaux) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du lundi 14 octobre 2019 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 semaine),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Charles Sillard (entre les n°34 et 60), la circulation sera alternée (par panneaux) et le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 14 octobre 2019 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 semaine).

ARTICLE 2 : L'entreprise Lemée LTP sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elles devront mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 7 octobre 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon